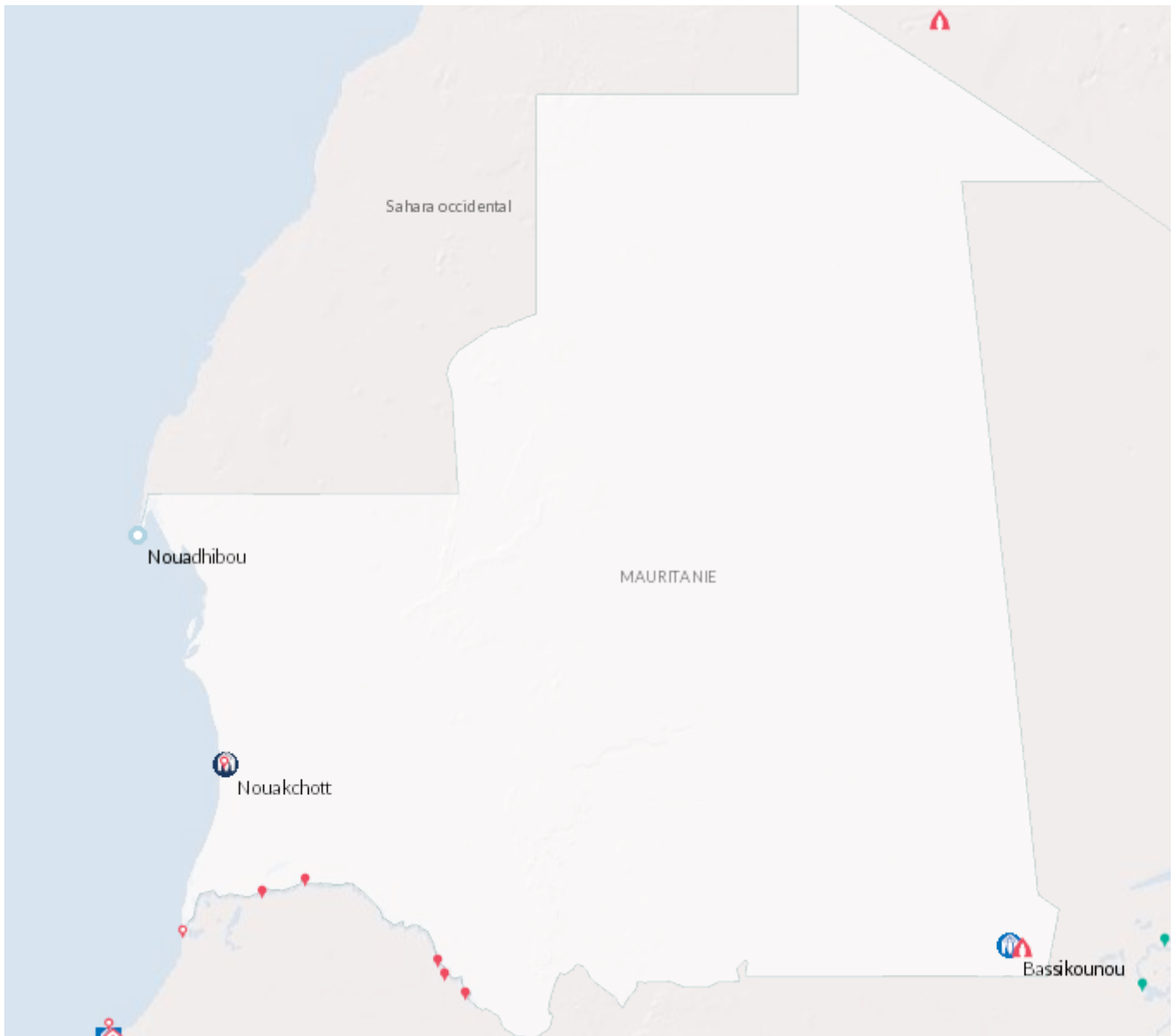




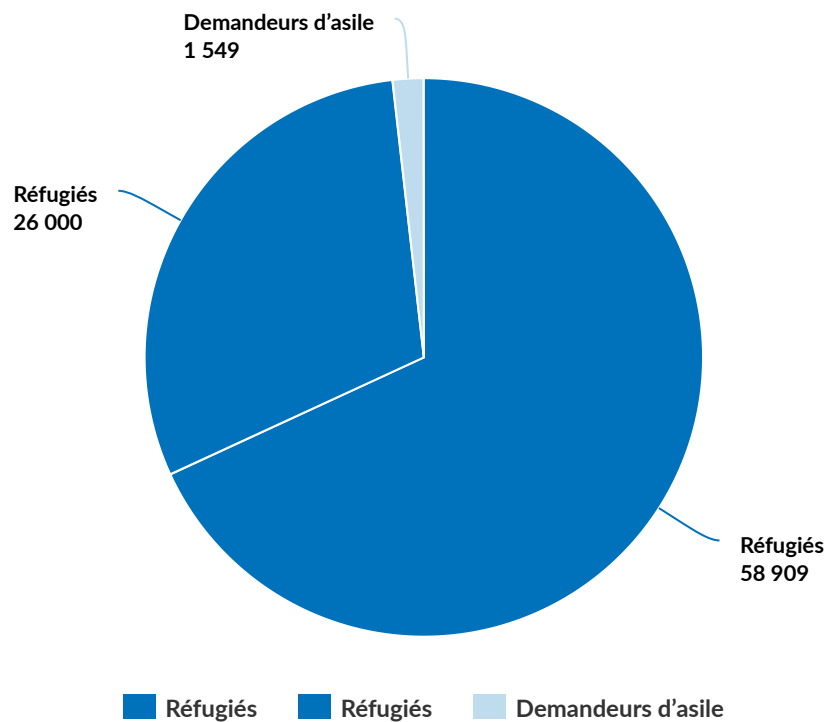
## Opération: Mauritanie



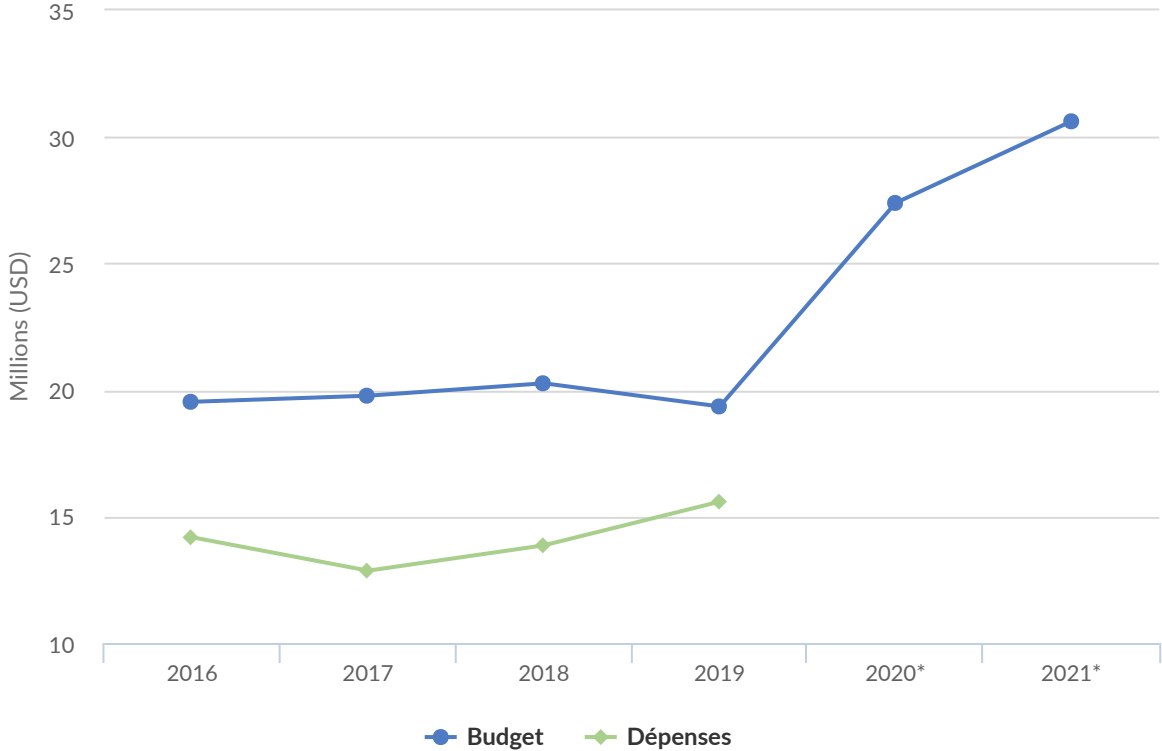
## Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 3% EN 2019

2019	86,458
2018	84,322
2017	78,183



# Budgets et Dépenses - Mauritanie



## CHIFFRES CLÉS DE PLANIFICATION POUR 2021

- **5570** enfants réfugiés maliens en âge d'aller à l'école primaire seront scolarisés dans l'enseignement primaire.
- **100%** des réfugiés maliens auront accès aux soins de santé primaire.
- **100%** des personnes relevant de la compétence du HCR dans les zones urbaines auront accès à l'aide juridique.
- **70%** des ménages de réfugiés maliens ciblés recevront des aides en espèces à usages multiples pour couvrir leurs besoins de base.

## RÉSUMÉ DU PLAN 2021

### Environnement opérationnel

En novembre 2020, près de 67 200 personnes relevant de la compétence du HCR vivaient en Mauritanie, la majorité étant originaire de la République centrafricaine, de Côte d'Ivoire, du Mali et de la République arabe syrienne. En 2021, sous réserve que la situation sécuritaire générale dans le pays reste stable et que le soutien des donateurs soit maintenu, des progrès importants en matière de protection des réfugiés sont possibles, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés.

Le HCR fournit une protection et une assistance à près de 62 000 réfugiés maliens dans la région aride du sud-est du pays où est situé le camp de réfugiés de Mbera, ainsi qu'à près de 4200 réfugiés et demandeurs d'asile urbains dans les villes de Nouakchott et de Nouadhibou. En 2020, aucun retour volontaire n'a eu lieu depuis la Mauritanie vers le Mali voisin en raison de la fermeture des frontières liée à la pandémie de COVID-19 et de la détérioration de la situation politique et sécuritaire au Mali. Pour les mêmes raisons, il ne devrait pas y avoir non plus de retours à grande échelle de réfugiés maliens vers leur pays d'origine en 2021.

En 2019, lors du Forum mondial sur les réfugiés, la Mauritanie s'est engagée à adopter un projet de loi sur l'asile en 2020. Malgré sa politique accueillante et sa ratification de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, du Protocole de 1967 et de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, aucune loi sur l'asile n'a encore été adoptée. Les progrès ont été ralentis par la pandémie de COVID-19 et, en 2021, le HCR continuera de plaider pour l'adoption d'une législation sur l'asile.

Dans les zones urbaines, le HCR répondra aux besoins de protection des personnes relevant de sa compétence en soutenant le Gouvernement dans le domaine de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié.

En 2021, le HCR œuvrera en faveur de l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux et les services publics et soutiendra l'amélioration des opportunités d'autosuffisance pour les réfugiés et les communautés d'accueil, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés et en coordination avec le Gouvernement, les agences des Nations Unies et les acteurs du secteur du développement.

Le HCR renforcera également ses efforts pour encourager la coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés d'accueil, en verdissant notamment le camp de Mbera et ses environs, en introduisant des énergies renouvelables et en favorisant des stratégies pour des abris durables.

Tout en adaptant ses programmes à la crise du COVID-19, le HCR continuera de fournir une protection et une aide vitale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

## Priorités principales

En 2021, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- Plaider en faveur de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux, en particulier dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'accès aux moyens de subsistance, de l'inclusion financière et de l'urbanisation, en coopérant étroitement avec les acteurs du secteur du développement et le Gouvernement.
  - Plaider en faveur de l'adoption d'une législation sur l'asile, tout en soutenant le renforcement des capacités des institutions nationales en matière de traitement des questions de réfugiés.
  - Collaborer avec les partenaires pour veiller à ce que les réfugiés en Mauritanie puissent jouir de leurs droits fondamentaux, notamment de l'accès à l'éducation, à la santé et à des documents.
-